

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITÉE

T/COM.11/L.8
25 avril 1952
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMUNICATION DU CHEF CHEIK MOHAMED KEINAN
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

Fr

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 24 et aux articles complémentaires F et L du règlement intérieur du Conseil de tutelle, et conformément aux paragraphes 9 et 10 du rapport du Comité de l'examen des pétitions (T/L.243 et Corr.1) adopté par le Conseil de tutelle à sa 397^{ème} séance, le 13 mars 1952, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle, au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, et aux Gouvernements colombien, égyptien et philippin en leur qualité de membres du Conseil consultatif pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne, une communication en date du 11 mars 1952 émanant du Chef Cheik Mohamed Keinan et concernant le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

T/COM.11/L.8
Français
Page 2

(Traduit de l'italien)

COPIE

Reçu: 12 mars 1952
Date 11 mars 1952, 09:00 heures
Origine: Bardera

CONSEIL CONSULTATIF

MOGADISCIO

POPULATION AULIHAN MAREHAN DE BARDERA EXTREMEMENT RECONTENTE DES AUTORITES
ON NOUS IGNORE OU NOUS REFUSE LA PAIX

CHEF CHEIK MOHAMED KEINAN

Reçu par le Conseil consultatif des Nations Unies, à Mogadiscio, le 12 mars 1952.

- - - - -